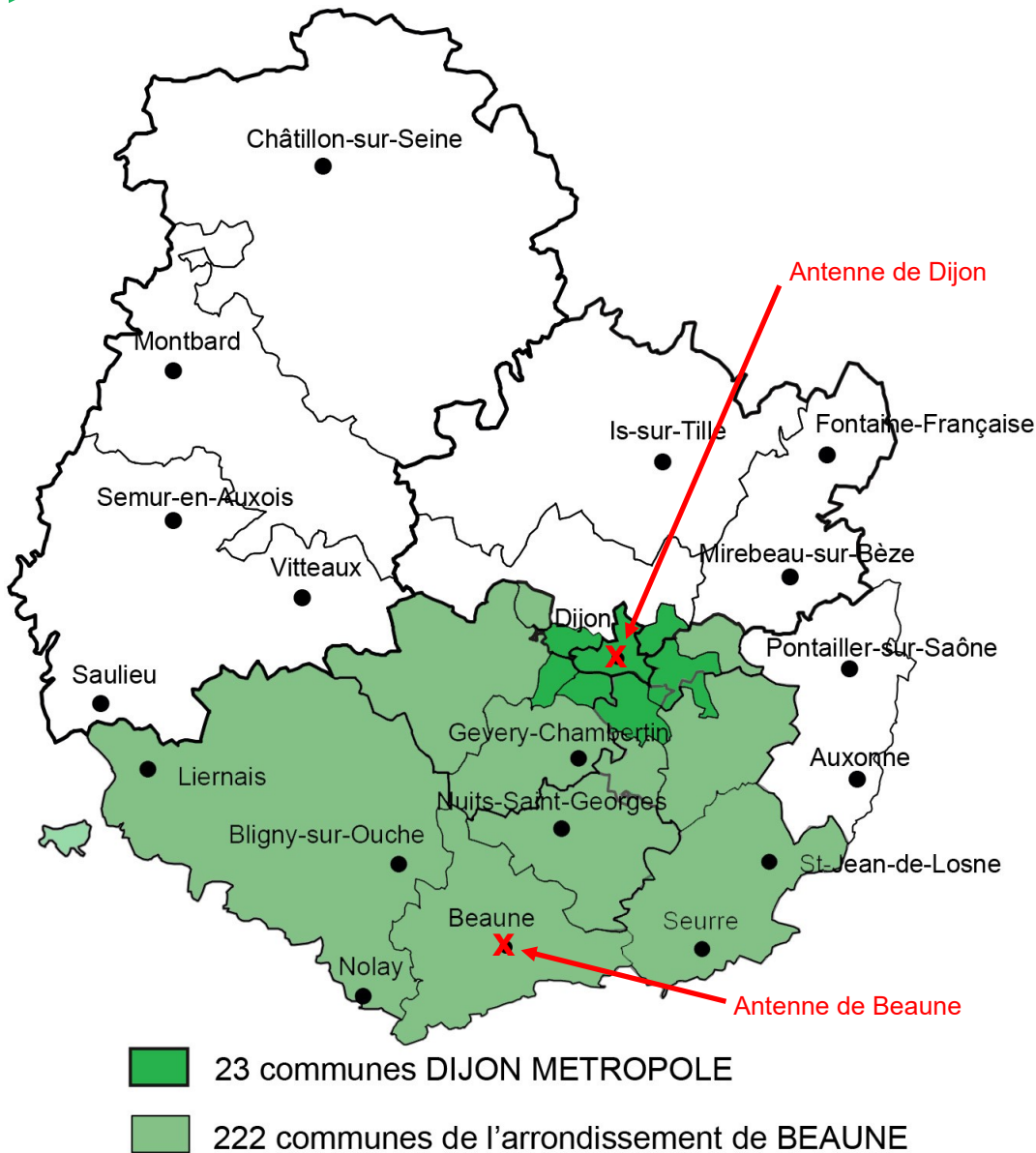




Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés

SAMSAH Le Trait d'Union

DIJON :

1 Bd Chanoine Kir
BP 23314
21033 DIJON Cedex

BEAUNE :

7 rue des Verottes
21200 BEAUNE

Standard :

03 80 42 54 72
samsah@chlcdijon.fr

Le SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, est un service du pôle de réhabilitation psychosociale du Centre Hospitalier La Chartreuse. Son fonctionnement est assuré en partenariat avec l'association Solidarité, Dignité, Accompagnements et Travail (SDAT).

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Ouvert toute l'année sauf jours fériés

LES MISSIONS

Le SAMSAH « Le Trait d'Union » propose un accompagnement médico-social intensif à domicile pour des personnes présentant des troubles psychiques sévères impactant leur fonctionnement au quotidien et leur inclusion au sein de la société.

L'objectif est de favoriser l'autonomie de la personne dans son milieu de vie :

- En accompagnant la personne vers les soins psychiques et somatiques,
- En stabilisant sa situation tant sur le plan médical que social,
- En mettant en place un étayage favorisant son maintien au domicile.

L'accompagnement est axé sur les champs d'intervention définis dans le projet personnalisé co-construit avec l'utilisateur en début de prise en charge.

Les domaines de l'accompagnement concernent :

- La santé
- L'accès ou le maintien en logement
- La vie quotidienne
- La gestion administrative et budgétaire
- L'intégration sociale et la vie relationnelle
- La vie professionnelle

L'utilisateur est pris en charge de façon personnalisée, par une équipe pluridisciplinaire, avec des pratiques orientées vers le rétablissement.

L'ÉQUIPE

L'équipe pluri-professionnelle est constituée de :

ÉQUIPE DIJON MÉTROPOLE	ÉQUIPE ARRONDISSEMENT DE BEAUNE
• 4 infirmiers • 3 travailleurs socio-éducatifs	• 2 infirmiers • 1 travailleur socio-éducatif
← Cadre socio-éducatif Accompagnant éducatif et social Psychologue Ergothérapeute Médecin psychiatre Travailleur-pair →	

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'accompagnement SAMSAH doit être déposée par l'utilisateur, sa famille, son représentant légal ou toute personne choisie par lui auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les critères d'admission sont les suivants :

- Résider en Côte-d'Or
- Être âgé entre 18 et 60 ans au moment de l'orientation
- Avoir besoin d'un accompagnement médico-social
- Avoir un logement personnel ou familial
- Avoir une orientation en SAMSAH validée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

En cas de validation de la demande, la personne est inscrite sur liste d'attente à la date de la CDAPH.

L'ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE ET LES PARTENARIATS

Le SAMSAH est autorisé à prendre en charge **74 personnes**, dont 54 sur le territoire de Dijon Métropole et 20 sur l'ensemble des 222 communes de l'arrondissement de Beaune.

Le SAMSAH s'appuie sur un réseau de partenaires locaux comprenant des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que des professionnels de droit commun.

Ce travail partenarial vise à favoriser la coordination des interventions et à soutenir la continuité des parcours des personnes accompagnées.

LE FINANCEMENT

Le SAMSAH bénéficie d'un double financement sanitaire et social par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental.

Aucune participation n'est demandée aux personnes accompagnées.